

Mohamed Khalid BEN OTMANE
Expert comptable

LES TI ET LE DEVELOPPEMENT DE NOUVELLES MISSIONS

Les TI peuvent être définies comme étant l'ensemble de technologies informatiques et de Télécommunication ou qui résultent de la convergence entre ces deux technologies.

Elles permettent l'échange d'information ainsi que leur traitement et offrent de nouveaux moyens et méthodes de communication.

Toutes ces technologies tournent autour du réseau Internet qui a connu un développement remarquable au cours des dernières années.

La profession comptable, entre autre, se trouve de son côté au cœur de cette évolution. L'avenir de la profession dépendra même de l'importance accordée par les professionnels à cette mutation.

Les TI sont, ainsi de réels tremplins pour la profession. Elles devraient permettre de rationaliser les missions centrales - comptables, fiscales et sociales - pour reporter et développer des compétences vers l'accompagnement.

De même, l'utilisation des TI peut permettre aux cabinets de mieux se faire connaître, en communiquant plus régulièrement et autrement vers les clients, mais aussi de mieux connaître ces derniers, pour anticiper leurs besoins.

C'est pour ces raisons que la profession comptable doit réagir en temps opportun et être en mesure de sauvegarder, voire d'améliorer sa position sur le marché et maintenir son statut.

Le professionnel sera amené dans ce contexte non seulement à réorganiser son cabinet, à revoir ses méthodes de travail dans le but de saisir les opportunités offertes par l'arrivée de ces technologies, mais Il sera tenu également de réexaminer ses relations avec ses clients, et donc d'effectuer une réflexion de fond sur le développement et l'amélioration des missions existantes ainsi que les possibilités de développement de nouvelles missions pour répondre aux nouvelles attentes des clients.

Notre objectif à travers cette contribution est d'essayer de mettre en relief le rôle des TI dans le développement de nouvelles missions pour l'expert comptable.

Parmi ces missions, on peut citer les suivantes :

- les conseils en matière de mise en place des PGI (ERP) ;
- la prestation de services en ligne ;
- la prestation de services de formation sur le Web.
- la certification des sites Web (Web Trust) ;

1. Le conseil en matière de mise en place des ERP

L'ERP désigne un système de gestion intégrée de l'entreprise, reposant sur un progiciel intégré paramétrable.

Les outils ERP proposent plusieurs solutions comme la comptabilité, la gestion financière, la gestion commerciale, les ressources humaines, la GPAO, la gestion des stocks, etc.

Cette intégration implique une unicité des données stockées en un seul endroit, et l'absence d'incohérence entre les données avec un gain de temps en supprimant les doubles saisies.

L'entreprise désirant mettre en place une solution ERP peut s'appuyer entre autres sur les services d'un professionnel expert comptable de par sa compréhension globale de l'entreprise et par sa connaissance des logiciels annexes qu'utilise une entreprise en vue de développer des passerelles spécifiques et de profiter de l'utilisation du net.

2. L'offre de prestations de services en ligne

Le développement de l'internet a rendu celui ci un lieu d'échange de biens et de services et plusieurs entreprises s'en servent de plus en plus pour attirer de nouveaux clients.

Les experts comptables seront appelés à offrir et élargir la gamme de leurs services en utilisant les services en ligne qui peuvent aller de la consultation à distance jusqu'à l'offre de missions d'assistance et de conseil.

3. La formation sur le WEB

Les experts-comptables sont habituellement des prestataires des services de formation, pour les besoins de leurs clients des entreprises et des particuliers.

Le développement des nouvelles technologies leur permettra d'améliorer cette prestation en offrant des missions de formation à distance.

La formation à distance par l'utilisation du réseau Internet permet de toucher un public plus large et de minimiser le coût de la prestation.

En effet, en proposant des services de formation en ligne, la clientèle cible n'est plus limitée aux entreprises clientes ou à quelques individus, mais elle est plus vaste et touche un large public.

La formation à distance permet également au professionnel de proposer des services innovants aux entreprises qui intègrent la culture Internet au sein de leurs organisations, ce qui représente un marché important et en cours de développement.

4. La certification des sites Web (Web Trust) :

Le commerce électronique ou le «e-commerce» s'affirme de plus en plus comme le nouvel espace d'échange et de commerce qui connaît d'importantes évolutions au niveau des pays développés. De même, le nombre de sites web spécialisés dans le commerce électronique augmente de jour en jour ainsi que le volume des échanges.

En effet, les entreprises trouvent désormais dans le web un moyen pour commercialiser leurs produits et un avantage concurrentiel par rapport à leurs concurrents.

Toutefois, le commerce électronique pose entre autres le problème de la confidentialité et de la sécurité des échanges. Parmi les soucis des clients figurent la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels transmis lors de l'achat de biens ou de services comme le numéro de carte de crédit par exemple ainsi que la crédibilité des sociétés qui offrent des biens et services sur le web.

Pour y remédier, l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA), ont mis au point pour le bénéfice de leurs membres, un service de certification de site web dénommé Web Trust.

La certification du site est matérialisée par l'affichage d'un sceau électronique Web Trust. Ce sceau signifie que le site concerné respecte les normes fondamentales en matière de :

- transparence des pratiques commerciales ;
- intégrité des opérations de commerce électronique ;
- protection des informations relatives aux clients.

Cette certification est assurée par des professionnels comptables et des auditeurs reconnus comme des certificateurs indépendants. La certification porte sur l'exactitude et la fiabilité de plusieurs types d'informations financières et non financières à la condition de respecter des obligations en matière déontologique et de compétence.

La délivrance Web Trust est assurée par les experts-comptables membres de l'ICCA et de l'AICPA qui jouissent d'une licence qui les autorise à offrir ce service. Pour disposer de la licence, le professionnel doit se soumettre à certaines exigences à savoir :

- Disposer des connaissances requises lors de la certification dans un cadre informatique
- Avoir des connaissances en matière de technologies, de protocoles et de techniques de sécurité internet ;
- Connaître les dispositifs de contrôle que doit mettre en place une société dans le domaine du e commerce.

Conclusion

Pour offrir et mettre en oeuvre des outils pertinents et à fort potentiel de valeur ajoutée pour le cabinet, les experts comptables doivent enrichir leurs compétences et cultiver leur adaptabilité et leur capacité à gérer le changement.

L'appropriation des nouvelles technologies requiert certaines compétences spécifiques et sûrement une démarche active de prospection.

Des compétences informatiques sont nécessaires pour appréhender l'ensemble des possibilités offertes par les nouveaux produits et services et pour en apprécier les limites.